



Rapport du président
Assemblée Générale de l'ACAL
du 21 mars 2016

Mesdames, Messieurs, Chers amis

J'ouvre l'assemblée générale 2016 de notre association en vous souhaitant à tous la bienvenue et en vous remerciant de votre présence.

Je dois excuser les personnes suivantes :

Mesdames

Messieurs

Les années se suivent et les rapports du président ne varient guère, les thèmes sont récurrents.

L'année écoulée, notre comité a tenu mensuellement une séance afin de liquider les affaires courantes

L'entretien de nos pistes

Les négociations avec les autorités communales,

Les contacts avec les autorités étatiques.

Les rencontres avec les agriculteurs

La recherche de nouveaux membres

A ce propos, notre souhait serait d'arriver à rassembler environ 300 cavaliers ou sympathisants.

Nous en sommes encore loin, car avec les radiations pour non paiement de cotisation, nous sommes passé de 240 membres en 2015 à 195 membres en 2016.

D'autre part, si les directions des manèges ne nous soutiennent pas dans notre action de recrutement, nous aurons beaucoup de peine à recruter de nouveaux cavaliers.

L'idéal serait que la direction des manèges se charge d'affilier leur clients et encaisser directement auprès d'eux, la cotisation ACAL. Notre association pourrait s'occuper pleinement de son but premier, l'extension du réseau et l'entretien de ses pistes.

Piste du Chambet

Pour mémoire, dans les années 70 les cavaliers de la région avaient récolté les fonds nécessaires aux travaux d'aménagement de cette piste cavalière, s'élevant à environ Cht 150'000.-.

Il était entendu avec la commune que l'ACAL entretiendrait cette piste, en procédant à la taille des arbres et des haies côté du Nant et en maintenant en bon état le sol.

Tout avait été réglé, à l'époque, dans une convention signée par les deux parties. Maheureusement plus personne ne retrouve et écrit.

Aujourd'hui, L'ACAL se rend bien compte que le montant de cet entretien est très élevé pour une petite structure. Il a d'ailleurs été réalisé en 2015 pour un montant de Chf 4'000.-. et doit être réalisé tous les 4-5 ans. Car finalement au fil du temps, des cyclistes et des promeneurs ont envahis la piste, créant des tensions avec les cavaliers qu'ils jugent dangereux pour eux.

Pour amorcer une négociation avec la commune de Gy, nous leur avons transmis cette facture, sans réaction de leur part. Notre comité a donc souhaité rencontrer le nouveau maire de la commune M. Gérald Meylan, afin de définir clairement nos attentes.

En conclusion à notre entrevue, la mairie a proposé de mettre un panneau aux deux extrémités de la piste. Pour des questions de sécurité, le comité espère qu'il y soit mentionné :

- que la priorité doit être accordée aux cavaliers,
- que la piste est interdite aux cyclistes
- qu'il est obligatoire de tenir les chiens en laisse

Nous voulons qu'une nouvelle convention doit rédigée afin de maintenir ces acquis.

Bois de JUSSY

La négociation avec la DGNP pour une nouvelle piste de galop dans les bois, a été interrompue en

2014 pour cause de retard dans la présentation du projet dans les services. Nous avons relancé le département en 2015 et une proposition nous a été faite, validée par toutes les instances du DGNP, une piste de 900m, dans la partie Nord du bois, à créer sur un chemin existant.

Votre président et Bernard l'ont parcourue en vélo et malheureusement, son tracé sinueux n'est pas du tout adapté à cette allure et par temps pluvieux il est rapidement boueux et glissant.

De plus, malgré la fourniture des copeaux de bois pour le sol, par l'Etat, l'entretien nous incomberait complètement ensuite.

Le comité a étudié un autre cheminement mais il semble que notre interlocuteur ait quitté son poste. Dernièrement le président a reçu un mail de la responsable de ce projet qui se propose de reprendre l'affaire et le comité doit la rencontrer prochainement.

Site Internet

Jeremy Holloway a accepté de prendre la fonction de webmaster au sein de notre comité.

Le site va subir un toilettage complet au niveau de l'organisation des rubriques et leur contenu. Il est secondé par Sabrina qui s'occupe également de

créer une page Facebook sur laquelle les utilisateurs pourrons se connecter via le site ACAL.

Je les remercie infiniment de leur travail. Je vous encourage à consulter notre site et à nous transmettre vos remarques et idées concernant les pages mise à disposition des membres.

Projet de Collaboration entre l'Etrier et l'ACAL

Les présidents de nos deux sociétés osont en place depuis de nombreuses années et espèrent pouvoir se retirer, mais faute de candidats, ils sont dans l'obligation de continuer à assurer leur fonction.

Les deux sociétés n'ont pas les mêmes activités, ni les mêmes origines mais un but est commun, monter à cheval.

L'Etrier compte actuellement 140 membres. Elle a été fondée il y a 105 ans. Sa mission, développer la pratique du sport équestre en organisant des concours dans plusieurs disciplines, ainsi que des stages.

L'ACAL a vu le jour en 1971 et compte environ 200 membres. Sa mission est de représenter les intérêts des cavaliers d'extérieurs auprès des autorités politiques et des propriétaires terriens. En négociant une location auprès des propriétaires terriens et des exploitants, elle a pu créer au cours des années un réseau de cheminements équestres. Le montant versé pour la location des chemin s'élève environ à Chf 10'000.-.

Les deux comités se sont réunis pour une première séance afin de connaître les intentions de nos deux sociétés.

L'assemblée étant seule souveraine pour une décision, nous ne souhaitons pas aller plus en avant dans l'étude de ce projet sans en avoir référé aux membres. Le comité propose de continuer nos discussions autour de l'étude d'un nouveau concept de rapprochement qui serait exposée à nos membres lors d'une assemblée extraordinaire.

Comité

Je lance un appel pressant à nos membres afin de stimuler des vocations pour rejoindre notre comité et venir nous aider à défendre la cause des cavaliers et leur chevaux.

Votre comité actuel se représente à vos suffrages pour une année.

Je remercie les membres suivants pour leur engagement :

Didier Aulas, trésorier,

Catherine Pendville, notre secrétaire,

Isabelle Léchaud et Catherine Pictet représentantes de l'ACAL à Vandoeuvres

Alain Panelati , responsable des pistes,

Jeremay Holloway , notre webmaster

Sabrina Torjman, conseillère juridique dynamique

Julien Pradervand, représentant ACAL auprès des manèges.

Nomination de deux anciens membres du comité

J'ai la joie de vous proposer de nommer en tant que membres Honoraires, deux anciens membres qui ont œuvré au sein du comité pendant de nombreuses années.

Michel Cerutti

Bernard Taramarcaz..

Michel Cerutti est le plus ancien membre de l'ACAL, puisqu'il est entré à la création de notre association. Il avait la charge de fermer les passages en hiver et surtout indemniser les agriculteurs lors de dégâts à leurs cultures. Michel leur apportait des bouteilles de ses vins.

Bernard Taramarcaz a été un ami conseil apprécié du président très efficace et très professionnel. Il a constitué pendant ses années au comité une impressionnante documentation sur les parcelles louées, sur la recherche de nouveaux membres, les relations avec les manèges de notre région et les autorités communales. Je te remercie Bernard pour ton aide et pour les longues années où nous avons été co-proprétaires de plusieurs chevaux, on disait de nous que nous étions le plus vieux couple équestre de la République !

J'ai le plaisir de vous nommer membres Honoraires de notre société, et je forme mes meilleurs vœux pour votre futur.

Je termine mon rapport en souhaitant longue vie à
l'ACAL

Je vous remercie de votre attention et reste à votre
disposition pour toute questions

Pour le comité
Votre président